



CHALLENGE U12 « JOSEPH MERCIER »

Article 1 - Titre et Challenge

Le District du Val de Marne de Football organise sur son territoire, une compétition appelée « Challenge des U12 - Joseph Mercier » réservée aux équipes des clubs relevant de son Territoire et **ayant une licence U12 uniquement**.

Article 2 - Commission d'Organisation

La Commission du Football à Effectif Réduit est chargée en collaboration avec la Direction Administrative et le Secrétariat Général du District du Val de Marne de Football de l'organisation, l'administration et la gestion de ce Challenge.

Article 3 - Engagements

1. La compétition est ouverte à tous les clubs du District du Val de Marne de Football.
2. Chaque club peut engager autant d'équipes évoluant en Plateaux Départementaux U12 qu'il le souhaite. Les équipes féminines peuvent participer.
3. Les engagements doivent parvenir au District du Val de Marne avant la date de clôture des inscriptions, fixée par la commission d'organisation.
4. La commission d'organisation, à réception des engagements, se réserve le droit de refuser les équipes qui ne seraient pas en conformité avec les règlements de la FFF, de la LPIFF ou du District du Val de Marne de Football.
5. Chaque club engagé doit pouvoir accueillir des rencontres de ce Challenge à la demande de la Commission d'Organisation.

Article 4 - Calendrier. Horaires

Les rencontres se déroulent aux dates et heures fixées par la Commission d'organisation. Ces dates sont identiques à celles de la Coupe Nationale U12/U13 sauf pour le troisième tour et la finale. La jonglerie débute à 10h00, et les rencontres débutent à 10h30. Les équipes non présentes à l'heure du coup d'envoi seront considérées comme « forfait » par le responsable du plateau. Les équipes qui n'auront pas effectué la jonglerie avant les rencontres à cause d'un retard comptabiliseront 0 à la jonglerie. En cas de report d'un plateau sur un site, la Commission se donne le droit de



proposer une nouvelle date (sur un week-end voire en semaine en cas de nécessité) en dehors du calendrier de la Coupe «Festival U13»

Article 5 - Système de l'épreuve

Un challenge « technique » intervient sur chacun des tours.

Phase préliminaire

Le Challenge se déroule le samedi matin, sous forme de plateaux.

1er tour

Les équipes participantes sont réparties en poules de 3 ou 4 selon les engagements. Les 64 meilleures équipes au classement sont qualifiées pour le deuxième tour.

2ème tour

Les 64 équipes qualifiées du premier tour sont réparties en 16 poules de 4. Les vainqueurs de chaque poule sont qualifiés pour le 3ème tour.

3ème tour

Les 16 équipes qualifiées à l'issue du 2ème tour sont réparties en 4 poules de 4. Les vainqueurs de chaque poule sont qualifiés pour la finale à 4 équipes.

Finale

La finale regroupe les 4 équipes qualifiées à l'issue du 3ème tour. Elle se déroule selon la formule championnat - toutes les équipes se rencontrent. Le vainqueur du « Challenge U12 Joseph Mercier » est l'équipe qui termine à la première place de cette poule finale.

Article 6 - Déroulement des rencontres

Une feuille de rencontre est établie par équipe. Elle comporte le nom du club et sa poule. Les noms, prénoms, numéro de licence de 6 joueurs minimum et 12 maximums sont exigés et vérifiés. Les joueurs ou joueuses doivent être qualifiés conformément aux règlements généraux de la FFF. Seuls trois joueurs U11 surclassés par équipe sont autorisés. Un joueur licencié U13 ne peut participer à ce challenge. En cas de non-respect de l'une de ces règles, l'équipe sera automatiquement disqualifiée par la Commission d'Organisation. Décompte des points :



Victoire : 4 points
Nul : 2 points
Défaite : 1 point
Forfait : 0 point

En cas d'égalité au classement, les équipes ex-æquo sont départagées par:

1. par la somme des points acquis pour les seules rencontres ayant opposé les équipes à départager.
2. par le plus grand nombre de buts marqués au cours de l'ensemble des rencontres du groupe.
3. par la différence de buts au cours de l'ensemble des rencontres du groupe.
4. par l'épreuve technique.
5. par l'équipe ayant le plus de jeunes joueurs.

Article 7 - Qualifications

Conformément aux R.G de la F.F.F (Article - 141 Vérification des licences):

1. Pour les joueurs et joueuses des catégories U6 à U13 et U6 F à U13 F, le dirigeant doit certifier sur l'honneur l'identité et la qualification des joueurs et joueuses sans licence (cette mention devant figurer sur la feuille de match) et présenter obligatoirement la demande de licence de la saison en cours dûment complétée sans les conditions susvisées ou un certificat médical (original ou photocopie) de non contre-indication à la pratique du football établi au nom de chacun des joueurs concernés, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite. A défaut de présentation de ce certificat médical, ces joueurs et joueuses ne pourront prendre part à la rencontre.
2. Seul l'éducateur titulaire d'une licence ("Animateur Fédéral", "Éducateur Fédéral", "Technique Régionale" ou "Technique Nationale") peut inscrire ses nom, prénom et numéro de licence dans le cadre réservé à l'éducateur sur la feuille de match.
3. Si la pièce d'identité présentée est une pièce officielle, ses références sont inscrites sur la feuille de match.

Rappel

Article 160 des règlements généraux de la FFF : Nombre de joueurs « Mutation »



« Toutefois, pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de rencontre est limité à quatre dont deux maximums ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements ».

Les clubs en infraction avec l'article 160 des règlements généraux de la FFF seront disqualifiés.

Pour chaque équipe participante au « Challenge Départemental U12/U13 - Joseph Mercier », seuls 3 joueurs ayant participé à la Coupe «Festival U13» et ayant une licence U12 peuvent intégrer cette équipe. A chaque tour du Challenge U12, les clubs ont la possibilité de modifier leurs équipes encore qualifiées et d'y intégrer un nombre illimité de joueurs nouvellement licenciés U12. En cas de report des plateaux, aucun joueur ayant participé à des rencontres sur une autre poule ne pourra y jouer.

Article 8 - Couleurs

Conformément à l'article 16 alinéa 1 du R.S.G du District.

Article 9 - Ballons.

Conformément à l'article 16 alinéa 2 du R.S.G du District.

Article 10 - Protège Tibias.

Conformément à l'article 16 alinéa 3 du R.S.G du District. Ils sont obligatoires.

Article 11 - Durée des rencontres

Les rencontres ont une durée de 20 minutes sans mi-temps pour les poules de 4 et de 30 minutes, sans mi-temps pour les poules de 3.

Attention : Lorsqu'une équipe est déclarée « forfait » dans une poule de 4 ou de 3, le temps de jeu des rencontres reste inchangé.

Article 12 - Arbitrage

Les lois du jeu ont été spécialement définies pour le football à effectif réduit à 8 U13. L'arbitrage du champ est assuré par un arbitre central obligatoirement accompagné de deux arbitres assistants :

1- un arbitre officiel de football de préférence à effectif réduit.



- 2- un dirigeant licencié d'un club présent ne participant pas à la rencontre et connaissant correctement les règles du jeu à 8 U13.
- 3- Dans tous les cas, la rencontre doit être dirigée par une personne licenciée inscrite sur la feuille de d'engagement.

NB : la présence d'arbitres assistants licenciés est obligatoire pour chaque rencontre.

Article 13 : Règlement

Le « Challenge U12 Joseph Mercier » est organisé en conformité avec les règlements généraux, le statut fédéral des Jeunes et les Lois du Jeu qui régissent le Foot à 8 - U13.

DEGAGEMENT DU GARDIEN

Lorsque le gardien de but est en possession du ballon dans les mains, le dégagement ne pourra pas se faire mains/pied (volée ou de $\frac{1}{2}$ volée). En cas d'infraction, un coup franc indirect sera sifflé à la limite de la surface de réparation (13 mètres).

Article 14: Les cas non prévus

Les cas non prévus dans le présent règlement sont tranchés par la Commissions Football à Effectif Réduit.

Article 15 - Trophée

Le Challenge est doté d'un objet d'art, remis à l'équipe gagnante, à l'issue de la Finale. Des médailles sont offertes aux joueurs des deux équipes finalistes.



ANNEXE TECHNIQUE

Une épreuve technique au choix avant chaque rencontre

Chaque rencontre est précédée d'une épreuve technique définie par la commission CFAER. En cas de rencontre nulle, le résultat de la série sera déterminant.

- «Coup de pied de réparation»
- «1c1 après conduite»

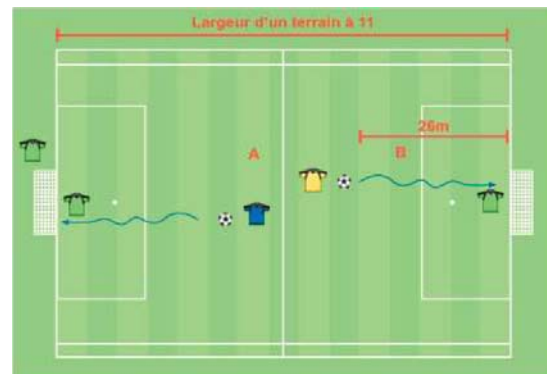
Organisation des coups de pieds de réparation

- ✓ 4 tireurs par rencontre
- ✓ Faire tirer une fois tous les joueurs
- ✓ Dont le gardien de but
- ✓ En cas d'égalité à la fin de la série un 5ème tireur s'avance ...



Organisation des 1 C 1 avec les gardiens

- ✓ Départ à 26 m du but, 6" pour tirer au but
- ✓ Si le ballon est remis en jeu par le poteau, la barre ou le gardien, possibilité de retirer dans la limite des 6".
- ✓ Utiliser les deux buts. Départ simultané sur chacun des buts.
- ✓ 4 joueurs par équipe participent.
- ✓ En cas d'égalité à la fin de la série un 5ème joueur s'avance ...





AMENDES PREVUES

Licence manquante	4€/ licence
Disqualification Festival U13 et challenge Mercier -1er tour	10€
Forfait non avisé Festival U13 et challenge Mercier -1er tour	15€
Disqualification Festival U13 et challenge Mercier - 2eme tour	20€
Forfait non avisé Festival U13 et challenge Mercier - 2eme tour	30€
Disqualification Festival U13 et challenge Mercier - 3eme tour	30€
Forfait non avisé Festival U13 et challenge Mercier - 3eme tour	40€
Disqualification Festival U13 et challenge Mercier - Finale	80€
Forfait non avisé Festival U13 et challenge Mercier - Finale	120€